

Avis Informationnel A18-011

Modification des heures d'échéance des contrats à terme BAX et des options sur BAX

Suite à la <u>Circulaire 078-18</u>, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite informer ses participants agréés et les fournisseurs de logiciels et de données qu'à compter du **3 juillet 2018**, les nouvelles heures d'échéance figurant ci-dessous s'appliqueront aux contrats à terme BAX et aux options sur BAX.

Produit dérivé	Heure d'échéance actuelle (à la date d'échéance)	NOUVELLE heure d'échéance (à la date d'échéance, à compter de la date de prise d'effet)
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et options régulières sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX)	10 h	10 h 15
Options mid-curve sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBW, OBY, OBZ)	16 h	16 h 30

Toutes les heures correspondent à l'heure de l'Est (HE).

Ce faisant, les premiers contrats pour lesquels les nouvelles heures d'échéance seront en application sont les contrats à terme BAX et les options sur BAX qui ont une date d'échéance en juillet 2018.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des présentes modifications, veuillez consulter la <u>Circulaire 078-18</u>. Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique de la Bourse aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Cordialement.

Centre d'assistance technique Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872 Courriel : samsupport@tmx.com